

VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY
RÉUNION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL
SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

- COMPTE-RENDU -

Le Comité Social Territorial s'est réuni en Mairie d'Essey-lès-Nancy, sous la Présidence de Monsieur Michel BREUILLE, Maire, le lundi 16 décembre 2024.

Étaient présents avec voix délibérative :

- En qualité de représentants de l'employeur : Messieurs Michel BREUILLE, Pascal LAURENT et Hubert ROSSIGNON et Madame Nadine CADET
- En qualité de représentants du personnel : Mesdames Anne LANZONI et Emmanuelle CHARREL

Étaient présents sans voix délibérative :

- En qualité de représentante suppléante de l'employeur : Madame Evelyne DEVOUGE
- En qualité d'experts désignés par l'employeur : Mesdames Laetitia DUPONT et Valérie BARBIER et Monsieur Frédéric DIEUDONNE

Monsieur BREUILLE ouvre la séance.

Madame Emmanuelle CHARREL prend la fonction de secrétaire et Monsieur Pascal LAURENT celle de secrétaire adjoint.

I. COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (INFORMATION)

Monsieur BREUILLE rappelle que le départ des effectifs, le 1^{er} novembre dernier, de Rémy DESSOGNE, membre titulaire du collège des représentants du personnel, a conduit à la désignation d'un nouveau membre au sein du collège des représentants du personnel, parmi la liste des représentants élus.

Le collège des représentants du personnel se compose désormais comme suit :

* En qualité de membres titulaires :

- Nadia ISSAD, Adjointe administratif principale de 1^{ère} classe,
- Nicolas COURTOIS, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- Emmanuelle CHARREL, Atsem principale de 1^{ère} classe,
- Philippe MIFSUD, Rédacteur principal de 1^{ère} classe,

* En qualité de membres suppléants :

- Anne LANZONI, Animatrice territoriale,
- Marjorie OCHERA, Adjointe administrative principale de 1^{ère} classe,

- Nathalie ROUSSELLE, Adjoint administratif principale de 1ère classe.
- Virginie WITTMER, adjointe technique

Monsieur BREUILLE précise que le mandat des représentants du personnel, d'une durée de 4 ans, s'étend jusqu'au mois de décembre 2026.

II. RAPPORTS SOCIAUX UNIQUES 2023 DE LA VILLE ET DU CCAS (DÉBAT)

À la demande de Monsieur BREUILLE, Mesdames DUPONT et BARBIER opèrent une présentation des rapports sociaux uniques de la commune et du centre communal d'action sociale d'Essey-lès-Nancy.

Madame DUPONT rappelle que la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 impose aux administrations territoriales l'élaboration, chaque année, au titre de l'année civile écoulée, d'un rapport social unique (RSU) au lieu et place du rapport biennal sur l'état des collectivités. Ce rapport, dont la présentation et le contenu sont fixés réglementairement, rassemble les éléments et données sur la base desquels les lignes directrices de gestion doivent être établies.

Madame DUPONT précise que les synthèses des rapports sociaux produits automatiquement par la plateforme nationale des données sociales, et transmis aux membres du comité, demeurent photographiques. Elle précise que les années précédentes des indicateurs propres à Essey-lès-Nancy étaient réalisés afin de compléter les données des RSU et de les mettre en lien avec les orientations pluriannuelles définies dans leurs lignes directrices de gestion. Malheureusement, cette année, seuls quelques graphiques ont pu être réalisés ne permettant pas ainsi une analyse aussi fine que les années précédentes.

Les synthèses des rapports sociaux uniques et les quelques graphiques personnalisés pour la commune et le CCAS d'Essey-lès-Nancy sont joints en annexe du présent compte-rendu.

Monsieur BREUILLE évoque la problématique de trouver un agent souhaitant effectuer les missions d'agent de prévention avec l'agent actuellement en fonction. Monsieur LAURENT indique que l'évaluation du volume d'heures relatives à la mission de prévention est actuellement en cours et représenterait entre 160 à 200 heures annuelles. Monsieur BREUILLE indique qu'un appel à candidatures a été effectué par mail le 3 décembre 2024 à l'attention de tous les fonctionnaires. Toutes les candidatures seront ensuite étudiées.

Concernant les effectifs de la collectivité, Monsieur BREUILLE confirme les propos de Madame DUPONT concernant les difficultés à recruter de nouveaux agents. Ce constat n'est pas propre à Essey-lès-Nancy puisque d'autres communes environnantes rencontrent la même problématique, renforçant ainsi la « concurrence » entre communes.

Monsieur BREUILLE rappelle les arrivées prochaines de la nouvelle Directrice Générale des Services en janvier prochain et du Directeur du Pôle moyens généraux en mars 2025.

Monsieur BREUILLE rappelle qu'un effort financier a été fait sur les montants de régime indemnitaire alloués aux agents afin de rester attractif en termes de rémunération. Une enveloppe supplémentaire d'IFSE annuelle de quasiment 20 000 € a ainsi été attribuée. Une réflexion sur le CIA devra être conduite avec les représentants du personnel afin d'établir des critères précis pour sa mise en place.

Monsieur LAURENT indique que l'effort ainsi fait sur les montants de régime indemnitaire concourt également à réduire la perte de pouvoir d'achat constaté pour de nombreux agents de la collectivité.

Madame CHARREL demande des informations sur les montants d'IFSE et sur les éventuels écarts d'attribution entre agents. Monsieur BREUILLE explique qu'un gros travail de remise à plat du régime

indemnitaire a été réalisé en 2024 afin d'y remédier. Madame DUPONT complète en indiquant qu'effectivement un travail de mise en cohérence des montants par rapport aux métiers a été effectué en tenant compte du grade cible attendu sur chaque poste.

En réponse à Madame CHARREL qui s'interroge sur la fréquence des jours de formations pour certains agents, Madame BARBIER indique que le déploiement d'un nouvel outil informatique intégré au logiciel des ressources humaines permettra plus facilement d'effectuer un suivi individuel des agents. Cet outil permettra également la mise en place et le suivi du plan de formation sur le long terme et assurera sa meilleure adéquation avec les besoins de la collectivité.

Monsieur le Maire



Michel BREUILLE



La secrétaire

Emmanuelle CHARREL



Le secrétaire adjoint



Pascal LAURENT